



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE 33, RUE DE L'ÉGLISE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 26 JUIN 2023, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSA.

Sont présents : Mesdames Camille Nadeau et Mélanie Royer-Couture et messieurs Claude Leclerc, Eric Ennis, Marc Magny, Stéphane Racine et Vincent Villemure.

Invité : Monsieur Luc de la Durantaye, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, greffier-trésorier.

Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #23-289
AVIS DE
CONVOCATION

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. #23-290
EMBAUCHE
D'UN
ÉTUDIANT À
LA VOIRIE

Il est proposé par madame Camille Nadeau et unanimement résolu ;

Que les membres du conseil municipal embauchent monsieur Félix-Antoine Lefebvre à titre d'étudiant à la voirie pour la période estivale.

Rés. #23-291
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 20 juin 2023, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
lots 6 550 869 et 6 550 870, rue des Myrtilles	construction résidence unifamiliale isolée	23-72
150, rue des Rocs	construction résidence unifamiliale isolée	23-73
4507, avenue Royale	construction résidence unifamiliale isolée	23-74
28, rue d'Alberville	Agrandissement résidence unifamiliale isolée	23-75
43, rue de l'Île	construction clôture en cour	23-76



No de résolution
ou annotation

	latérale gauche	
121, rue des Cimes.	construction résidence unifamiliale isolée	23-77
158, rue de Coubertin	construction résidence unifamiliale isolée	23-78
157, rue de la Butte	galerie en cour avant résidence unifamiliale isolée	23-79
115, rue du Godendart	construction bâtiment agricole isolé	23-80
3105, avenue Royale	construction résidence unifamiliale isolée	23-81

Des conditions particulières sont exigées pour le permis suivant :

- 4507, avenue Royale:
1 - les matériaux de revêtement des murs soit de matériaux nobles;
2 - des volets d'une autre couleur que le revêtement extérieur soient installés tel que suggéré par le requérant dans la demande de permis de construction;
3 - un aménagement soit prévu dessous l'ensemble des galeries de manière à cacher les pieux de la galerie.

PÉRIODE DE
QUESTION

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens sur les points de l'ordre du jour.

Fin de la
séance

Levée de la séance à 19 heures 04.

Mélanie Royer-Couture, mairesse

Martin Leith, greffier-trésorier